

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

Objet
N° 22/ 04/18
CONVENTION CAUE * PROJET CENTRE VILLAGE

Présents Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Mme Dominique ANCEY

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette étude est de définir la faisabilité des différents projets d'aménagement prévus au centre du village de Vallorcine composé de bâtiments à rénover et de tènements à aménager, une étude est nécessaire pour définir à la fois la faisabilité, mais aussi l'enveloppe budgétaire et le phasage des travaux. Elle permettra d'affiner les réflexions en cours depuis des années afin de commencer les travaux dès 2024 comme prévu.

Si elle concerne l'aménagement du centre du village, elle est en pleine cohérence avec la politique intercommunale, car elle intègre, à travers les particularités de Vallorcine, une manière de répondre à certaines problématiques intercommunales. Le projet objet de l'étude se divise en secteurs, qui auront comme objectif de répondre à des demandes émanant de la population locale (logements, locaux artisanaux et commerciaux, salle communale, bureaux partagés, etc.), de la population touristique (point de fraîcheur, hébergement innovant, etc.) ainsi qu'aux exigences de l'ARS en matière d'accès aux soins.

La commune a souhaité contractualiser avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie. Cette convention a pour objet une mission d'accompagnement de la commune de Vallorcine dans sa réflexion sur la requalification des espaces publics du centre village, de prévoir la mise en œuvre de moyens communs susceptibles d'aider la collectivité à mieux définir et réaliser ses objectifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le CAUE pour le projet centre-village.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 24/8/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine
Du 24/08/22 au 24/10/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour copie conforme

